



LE
B
C
L
E
T
N

Vivre à Longvilliers

Janvier 2020

La Mairie est ouverte au public :

Le mardi de 14h à 17h

Le jeudi de 14h à 17h

Le samedi de 9h à 12h

<http://longvilliers-yvelines.fr>

mairie.longvilliers@wanadoo.fr

MAIRIE DE LONGVILLIERS

• 4, route de Rochefort

78730 LONGVILLIERS

Tél : 01 30 41 33 96

Tél : 09 64 38 87 19

Fax : 01 30 41 46 18



Sommaire

Les vœux du Maire	2
Comptes-rendus des Conseils Municipaux	4
Élections municipales	8
Paroisse	9
Résidence de la Gloriette	10
État civil	12
Rentrée scolaire	14
Urbanisme	15
Sitreva	16
Aide à Domicile en Milieu Rural	17
Que s'est-il passé il y a un siècle ?	18
Bibliothèque	20
Union Rochefort Longvilliers	22
Nuit de la lecture	23
Jazz à toute heure	24
Ça s'est passé à Longvilliers	27

Les vœux du Maire du samedi 25 janvier 2020

Il y a douze ans, vous m'avez témoigné votre confiance pour diriger la commune et vous me l'avez renouvelée six ans plus tard. C'est avec honneur et plaisir que j'ai accompli cette fonction sans oublier les sept premières années passées, lors du mandat de M. Juin. Dix-neuf années durant lesquelles j'ai appris à connaître la commune, son histoire, son patrimoine et ses habitants, toutes ces facettes qui font le caractère de notre village ont été retracées sous la plume de M. Canal dans un livre paru récemment. Avec l'accord du Conseil Municipal, il est offert à chaque foyer qui pourra venir le retirer en Mairie.

J'ai souvent entendu dire que les maires se représentaient « car la place était bonne ». Je vais quitter ce poste au moment où le parking multimodal, la mini-crèche, la zone constructible, la suppression de la station d'assainissement de la Bête, sont en cours, prévus dans les prochains mois, en voie d'achèvement ou encore l'aménagement du bourg qui est en état de réflexion. C'est bien ! Cependant, il aura fallu des années de discussions, de négociations et de compromis pour mener ces projets à bien. Je pense que c'est la raison principale pour laquelle les maires souhaitent prolonger leurs mandats, terminer ce qu'ils ont entrepris.

Pour vous donner une idée de ce temps communal, il a fallu entre huit et dix ans, pour déplacer la station d'assainissement ou réaliser le P.L.U, sept ans pour la crèche qui devrait arriver en 2023, car dans ce métier si particulier, il faut compter avec les tracasseries administratives, les recours judiciaires de tous ordres et, quand nous ne sommes pas maître d'œuvre, tous les aléas qui peuvent s'ajouter.

Je ne vais pas évoquer tous les travaux entrepris pendant ces deux mandats ni l'évolution de la bureaucratie de la mairie, effectués pendant cette période, à l'exception de deux chantiers, qui résument à mon avis l'esprit de notre action pendant ces mandats. Le premier concerne l'élimination des odeurs du Petit-Plessis. Elles étaient irrégulières, saisonnières et nous ont préoccupés pendant plusieurs années. Nous les avons finalement éradiquées au moindre coût. Notre réflexion a été longue mais juste et nous a permis d'éviter de gros investissements demandés par des riverains excédés par ces nuisances ; ce qui prouve éventuellement que la précipitation n'est pas toujours bonne conseillère.

Le deuxième concerne les eaux pluviales qui s'évacuent dans les eaux usées. Les études prévoyaient 350 000 euros de travaux à la charge de la commune ; pour 7 000 euros, ils seront réalisés par nous-mêmes si notre solution est validée par les services. J'espère que tous seront sensibles à l'économie des deniers publics réalisée, et que la perfection coûte parfois très cher pour le résultat à atteindre.

En 2020, la fibre devrait arriver dans nos maisons, vous devez voir dans les communes avoisinantes et près de chez nous, des entreprises tirer des câbles dans les fourreaux existants.

Je vous rappelle qu'en 2019 nous avons été assujettis au Fond de Solidarité Régional, en plus du FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et communales) soit 11 272€ de moins pour notre commune cette année.



Lors des vœux de Rambouillet Territoires, notre Président Marc Robert, et M. Larcher Président du Sénat ont insisté sur l'échelon communal, que celui-ci devait rester un maillon fort de notre pays. Malheureusement, l'État, à partir de janvier 2020 transfère aux intercommunalités les compétences sur l'eau, l'assainissement et les eaux pluviales. Cette mesure était dans les tuyaux (si j'ose dire !) depuis quelques années, c'est la raison pour laquelle nous en avons transféré une partie de ces compétences au SIAEP.

Nous avons, pendant de nombreuses années, réalisé nos projets sans faire appel à l'emprunt. Néanmoins, pour assurer de nouvelles recettes à la commune, et poursuivre notre développement, nous y avons eu recours pour investir dans deux opérations : une qui devrait permettre l'évolution des structures communales au centre Bourg, et la seconde qui devrait rapporter des plus-values à la commune, la zone constructible de la Bête. Au-delà, de la plus-value, elle permettra de faire rentrer des taxes sans lesquelles une commune ne peut pas vivre et surtout, du moins je l'espère, permettra l'arrivée de jeunes couples pour maintenir les classes de nos écoles.

En évoquant les taxes, je me permets de dire une dernière fois combien je trouve injuste la suppression de la taxe d'habitation, les locataires vivant sur une commune ne participeront à aucun des frais de fonctionnement, mais auront certainement des exigences.

Nous nous sommes équipés au fil des années de matériels pour permettre à notre agent technique de réaliser des tâches que nous sous-traitions auparavant. Les contrats de balayage proposés par nos fournisseurs ayant quadruplé, nous avons décidé de nous équiper d'une balayeuse de caniveaux qui arrivera début mars.

Je remercie les personnels de la mairie qui m'ont toujours donné l'envie de venir travailler, je dois louer leurs qualités professionnelles et humaines et leur volonté d'être au service des administrés ainsi que nos agents techniques successifs qui ont œuvré dans le même registre d'efficacité.

J'adresse ma profonde reconnaissance aux personnels des écoles pour leur travail et leur souhaite beaucoup de courage pour les années à venir, ils en auront besoin. Avec vous, J'ai eu beaucoup de chance et je voulais que vous le sachiez. J'associe le secrétariat de Rochefort en Yvelines qui gère nos deux écoles ainsi que les enseignants.

Je salue les Présidents et les équipes de l'Union, Culture et Loisirs, les Amis des écoles pour leur dévouement auprès des administrés, sans oublier une petite association qui a disparu il y a quelques mois « les Hirondelles » qui, si elles ne planent plus, se sont occupées de la garderie des écoles pendant plusieurs décennies.

Un grand merci à ce conseil et aux responsables de commissions pour les activités qu'ils ont exercées chacun dans leur domaine et qu'ils ont menées avec réussite dans les objectifs que nous nous étions fixés, même si parfois ça l'a été dans la difficulté ou la solitude pour certains. Je salue aussi les anciens membres du précédent conseil, il y en a plusieurs dans la salle.

Une mention particulière à mes adjoints Magné et Canal qui ont œuvré dans leurs domaines avec sérieux et efficacité, améliorant l'organisation des activités dont ils avaient la gestion. et aussi à l'attention de M. Chanclud. Il a été de toutes les propositions, de toutes les décisions et réalisations depuis ces dix-neuf dernières années ; je pense que M. Juin, s'il était présent ne me contredirait pas.

J'ai la conviction que les Conseils avec lesquels j'ai eu le plaisir de travailler l'ont fait sans esprit partisan, sans privilégier un hameau plus qu'un autre. Nous avons fait les choses avec nos moyens, tout n'a pas été fait, ou n'a pu être fait selon le désir des uns ou des autres, mais toujours pour le bien de la collectivité.

Au bout de dix-neuf ans, je veux terminer en remerciant ma compagne, Dominique, pour sa patience pendant ces longues années.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter tous nos vœux pour cette nouvelle année, santé, prospérité pour vous et vos proches, et que tous vos désirs se réalisent, au moins les plus importants.

Marc Alles

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 15 novembre 2019

Le 15/11/2019, le CM s'est réuni sous la présidence de M. ALLES, Maire. **Présents** : Mmes : LASSIMOUILLAS, MAYORDOMO, PALFRAY, MM. CANAL, CHANCLUD, CHAPEY, CORDIER, GODEAU et MAGNE. **Absents ayant donné procuration** : Mme GILET à M. MAGNE, M. ALEXANDRE à M. CHAPEY, M. CARON à M. ALLES et M. GEORGE. **A été nommé secrétaire** : M. GODEAU. **Le compte rendu** de la séance du 21/06/2019 est adopté à l'unanimité. **M. Alles demande aux conseillers de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour** : Cadeau de départ suite à mutation et Contrat de location de la salle Ferme de l'Eglise. Les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.



Budget Primitif M14- Délibération Modificative N°3 : cession du terrain ZH31 au Budget Annexe « résidence de la Gloriette » : La parcelle ZH31 a été achetée en 2016, (6275M² à 0.50€ montant de 3137.50€) sur le budget principal de la commune. Par délibération du 21/06/2019, le CM a transféré ce terrain au BA. Pour procéder à cette cession immobilière, il faut modifier le BP 2019 comme suit : compte 2115 (terrain bâtis) -3 137.50€ et compte 024 (cessions immobilières) : +3 137.50€. **Le CM accepte** à l'unanimité.

DM N°4 : FSRIF (Fond de Solidarité des communes de la Région Ile de France): Sont contributrices au FSRIF, les communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur au potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes de la Région Ile de France. Pour la première année, Longvilliers est contributrice pour un montant de prélèvement de 11 272€. M. le Maire propose de modifier le BP 2019 comme suit : compte 615221 (bâtiment public) – 11 272€ et compte 739222 (FSRIF) : +11 272€. **Le CM accepte** à l'unanimité.

Achat d'une balayeuse pour la voirie : M. Magné présente le dossier. St Arnoult a proposé un groupement de commandes avec la location d'une balayeuse et le recrutement d'un chauffeur. Un tableau des coûts par commune a été envoyé avec un coût global annuel pour Longvilliers de 7 911.02€. Longvilliers n'a pas souhaité adhérer car le coût annuel était bien plus élevé. En effet, de 2013 à 2018 Longvilliers réglait environ 3 500€ par an. Un devis a été demandé directement à la société ESV au coût de 8 400€ annuel pour six passages.

Il a été décidé de s'orienter vers l'achat d'une machine à balayer tractée. Messieurs le Maire et Adjoint ont retenu une machine après avoir assisté à une démonstration sur la commune et s'être rendus dans deux communes qui l'ont achetée. Le devis est de 22 177.20€ TTC. Son coût serait amorti après trois années de participation à la convention de prestation de service. **Le CM accepte** à une abstention (Mme Palfray) et 11 voix pour.

DM N°5 : Achat de la balayeuse : L'achat d'une balayeuse ayant été validé, il faut prévoir le montant de la dépense. M. le Maire propose de modifier le BP 2019 comme suit : compte 21534 (réseau d'électrification) -22 500€ et compte 21571 (Matériel roulant) : +22 500€. **Le CM accepte** à l'unanimité.

PNR-Demande de subvention pour l'achat de la balayeuse : le PNR subventionne à 70% avec une aide maximum plafonnée à 5000€. **Le CM accepte** à l'unanimité.

CIG-Action sociale : Adhésion au contrat PASS Territorial pour 2020 : Longvilliers adhérerait au précédent contrat PASS 2015-2019. Le CIG organise la procédure de mise en concurrence des opérateurs d'action sociale en faveur du personnel des collectivités territoriales adhérentes. Après une procédure infructueuse, Plurélya a été de nouveau retenu. **Le CM accepte** à l'unanimité.

Budget Annexe « résidence de la Gloriette » : Réalisation d'un emprunt pour le financement des travaux de voirie et VRD rue de Bandeville zone 1AU. M. Alles rappelle que lors de la création du BA, il ne disposait d'aucun chiffrage et a donc réalisé un BA à 200 000€. Le Maître d'œuvre ayant lancé l'appel d'offre un chiffrage des travaux a été réalisé et estimé environ à 500 000€TTC. M. Alles a reçu une offre de notre banque pour différentes formules. **Le CM accepte** à l'unanimité le rachat du prêt en cours (actuellement au taux de 1.70%) et le nouveau prêt au taux de 0.85%, soit un capital de 310 000€ sur 18 ans.

Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel : Suite à la mutation de Mme Cousin au 1^{er} janvier 2020 à la Mairie de Bonnelles, Longvilliers a déposé une vacance de poste sur RDV emploi public. M. Alles a reçu des candidates et propose de créer un poste d'adjoint administratif contractuel dans le cas où une personne conviendrait mais n'aurait pas de grade dans la fonction publique. **Le CM accepte** à l'unanimité.

Conseil Municipal du 15 novembre 2019 (suite)

SIAEP d'Ablis : Approbation de la modification des statuts : Suite à la Loi Nôtre et plus précisément au transfert de compétence de l'eau et assainissement aux communautés d'Agglomération, Rambouillet Territoires délègue ces deux compétences au SIAEP D'Ablis. Le syndicat devient alors un syndicat mixte fermé nommé : « SEASY » Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines. Le mécanisme de représentation change c'est RT qui est membre du syndicat et doit désigner les délégués qui siègeront au comité syndical du SEASY à partir du 1^{er} janvier 2020. **Le CM approuve** à l'unanimité.

« Résidence de la Gloriette » : Nouvelle numérotation du parcellaire, suite à l'achat vente de nouvelles parcelles, due au positionnement du poste de refoulement. Le plan est projeté pour expliquer les différents changements. Le poste de refoulement étant côté lotissement, le SIAEP d'Ablis demande un chemin d'accès pour s'y rendre, ce chemin étant sur le domaine constructible de la GFA de la Butte aux Lièvres, la commune compense cette perte en échangeant une parcelle constructible de la commune. Comme les constructions doivent s'intégrer avec discrétion dans le paysage la commune achète une parcelle afin de planter une haie côté Bandeville, ainsi que l'achat de parcelles le long de la rivière afin qu'elles restent non constructibles. Ces différentes transactions sont réalisées à l'euro symbolique. Le siaep d'Ablis est dans l'attente de la régularisation des acquisitions foncières nécessaires pour réaliser les travaux (création du poste de refoulement arrêt, démontage et dépollution de l'actuelle station) **Le CM accepte** à l'unanimité.

Cadeau de départ suite à la mutation de Mme Cousin : Le travail, la compétence, la qualité de service et d'accueil de Mme Cousin ont été reconnus par tous. **Le CM alloue à l'unanimité** un montant pour le cadeau de départ.

Contrat de location de la salle réservée aux associations : Le contrat de location actuel expire au 31/12/2019. Il a été conclu pour une durée de 6 ans à 500€ mensuels. **Le CM accepte à l'unanimité** un nouveau contrat bail pour une durée de trois ans avec une location mensuelle de 650€.

Autorisation du Droit des Sols : M. Chanclud présente aux conseillers les dossiers en instruction soit : 11 Déclarations Préalables, 4 Permis de Construire et 1 CUB.

QUESTIONS DIVERSES :

Rapport zone humide suite aux aménagements de terrains à La Bâte zone 1AU : M. Alles lit la conclusion de la synthèse. Selon l'étude de la végétation et du sol, il n'y a pas de zone humide.

Diagnostic de la toiture de l'Eglise : Il fallait le diagnostic d'un architecte des bâtiments de France et son chiffrage des travaux à réaliser pour obtenir des subventions. M. Alles lit les différentes phases successives de travaux à réaliser selon l'urgence, le coût des travaux est évalué à 219 000€. Ingenier'y se charge de trouver d'éventuelles subventions.

Borne recharge : Compte tenu des subventions allouées par l'ADEME, l'utilisation était gratuite pendant deux ans. Un système va être installé pour le paiement de la charge de chaque véhicule. Rambouillet Territoires reprend l'intégralité des dépenses d'électricité dues aux bornes.

Transport à la demande : On manque encore de précisions sur son expérimentation en 2020, mais Rambouillet Territoires va proposer des mini- bus et les habitants pourront les utiliser pour des destinations comme l'hôpital, le centre commercial, etc... Une application informatique sera mise en place afin de demander le transport et les utilisateurs se rendront à l'arrêt de bus le plus proche de chez eux à l'heure convenue avec le service.

Candidature pour la WiFi public : Longvilliers n'a pas été retenue.

Proposition d'achat de boîtes à sucre aux photographies de Longvilliers pour remettre soit aux habitants en cadeau, soit la possibilité de les vendre aux personnes intéressées. Le coût pour l'achat de 200 boîtes (c'est le nombre minimum à commander) est de 520€. Comme il y a déjà le livre sur la commune qui sera offert, le CM ne souhaite pas faire d'autres dépenses.

Cimetière : M. Chapey souhaitait parler des arbres et rosiers au cimetière, tout a été réglé et taillé.

SEY : suite au courrier du Syndicat d'Energie des Yvelines demandant les programmes à venir pour l'enfouissement des réseaux. M. Alles précise qu'une seule grosse opération par mandat est possible. Qu'il ne faut pas oublier la dépense importante de la route d'accès et de la création du parking de la future micro crèche.

Vivre à Longvilliers

Conseil Municipal du 15 novembre 2019 (suite)

Demande d'un habitant de St Fargeau pour remettre en état son chemin d'accès : L'adresse postale et l'accès à cette maison est sur la route goudronnée de St Fargeau. Les habitants ont pris l'habitude de passer par le chemin longeant leur propriété mais celui-ci se détériore. Le CM refuse car le chemin est propriété à moitié avec la commune de Rochefort et les habitants disposent d'une entrée sur la voie goudronnée. M. Magné précise qu'ils ont comblé la plupart des trous avec des graviers et que la personne semblait satisfaite.

Rapports d'activité 2018 : SEY 78, SICTOM, Activit Y', Mission Locale Rambouillet 78, CCI Paris Ile de France et SITREVA disponibles en Mairie.

Demandes de subvention non retenues : AFM Téléthon, Association SOLIDARIA aide aux personnes âgées et isolées

La séance est levée à 22H50

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 10 janvier 2020

Le 10/01/2020, le CM s'est réuni sous la présidence de M. ALLES, Maire. **Présents :** Mmes : Gilet, Lassimouillas, Palfray, MM. ALEXANDRE, CANAL, CHANCLUD, CHAPEY, CORDIER, GO-DEAU et MAGNE. **Absents ayant donné procuration :** Mme MAYORDOMO à M. ALLES, M. GEORGE à M. CHAPEY et M. CARON à M. CHANCLUD. **A été nommée secrétaire :** Mme Gilet. **Le compte rendu** de la séance du 15/11/2019 est adopté à l'unanimité. M. Alles demande aux conseillers de supprimer une délibération à l'ordre du jour : Eglise-Demande de subvention « Restauration des patrimoines historiques 2020-2023 ». M. Alles n'a pas obtenu les informations nécessaires. Les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

SEGILOG : renouvellement du contrat de logiciel: Ce contrat doit être renouvelé pour trois années. C'est le logiciel de gestion de la Mairie, le montant annuel correspondant à 2 328€ TTC. **Le CM accepte à l'unanimité.**

Indemnité de conseil et de budget du comptable du trésor de St Arnoult en Yvelines au titre de l'exercice 2019: Comme chaque année, Mme la trésorière demande une indemnité de conseil correspondant à un montant brut de 441.06€ pour l'année 2019. **Le CM accepte à l'unanimité.**

CART : Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs- Approbation : Ce Plan (PPGD) vise à faciliter l'accès au logement des ménages et à rendre le système d'attribution des logements sociaux plus lisible, transparent et équitable. **Le CM approuve à l'unanimité.**

A.GE.D.I (Agence de Gestion et Développement Informatique) Approbation de la modification des statuts en syndicat mixte ouvert : Ce syndicat fournit le logiciel cadastral (CAD.COM). A la demande de l'administration, il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à syndicat informatique mixte ouvert et de modifier l'objet du syndicat. **Le CM approuve à l'unanimité.**

CIG : Annule et remplace la délibération 2019-26; Adhésion au contrat cadre dénommé PASS Territorial (Prestations d'Action Sociale et Solidaire) : Le CIG est l'intermédiaire entre les collectivités membres et le prestataire. Le CIG perçoit 5€ par agent bénéficiaire avec un taux plancher de 35€. La durée de ce contrat est de 5 ans. La société retenue Plurélya propose plusieurs formules d'accompagnement. M. Alles propose la formule N°3 à 199€ par agent. **Le CM accepte à l'unanimité.**

Conseil municipal du 10 janvier (suite)

Lotissement « Résidence de la Gloriette » fixation du prix des 6 lots : M. Alles informe le CM que le prix est défini au lot et non pas au m2 et que le prix des petits lots est souvent plus élevé. Le prix des lots a été fixé par rapport aux tarifs pratiqués aux alentours et au coût prévisionnel global de cette opération. Prix de vente en € de chaque lot fixé comme suit :

Prix de vente T.T.C	Prix de vente H.T	Surface en M2	Numéro de lot
150 000	125 000	605 m2 environ	5
180 000	150 000	729 m2 environ	4
180 000	150 000	722 m2 environ	1
190 000	158 333	929 m2 environ	6
200 000	166 667	1 079 m2 environ	2
200 000	166 667	1 041 m2 environ	3

Vente du livre sur l'histoire de Longvilliers : Un exemplaire sera remis gratuitement, en Mairie, à chaque foyer de Longvillageois. Si des personnes extérieures souhaitent un exemplaire ou si les familles désirent un exemplaire supplémentaire, il est au prix de vente de 15€ (par chèque à l'ordre du Trésor Public). **Le CM accepte à l'unanimité.**

Autorisation du Droit des Sols : M. Chanclud présente aux conseillers les dossiers en instruction soit : 5 Déclarations Préalables.

QUESTIONS DIVERSES :

Secrétariat : Suite au départ par voie de mutation de Mme Cousin, Mme Paintendre travaille à temps complet jusqu'au 30 avril 2020. Elle sera présente en Mairie les lundis, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18H et le samedi de 9H à 12H. Le mardi et jeudi matin la mairie sera fermée à tous publics. Les horaires d'ouverture officiels de la Mairie sont inchangés. La remplaçante de Mme Cousin est attendue mi-février, sa mutation ayant été entérinée.

Demandes de subvention non retenues : AFSEP (Association française des sclérosés en plaques), Trotte menu (Halte-garderie de St Arnoult en Yvelines) et SAM (Solidarité Accompagnement des Migrants) travaillant auprès des demandeurs d'asile de Bonnelles.

M. Alles informe les conseillers que le dernier conseil municipal de cette mandature aura lieu mi-février concernant le vote du budget 2020, ainsi la prochaine équipe pourra travailler plus sereinement et le budget pourra être modifié par délibérations modificatives par la suite.

La séance est levée à 21H20



Bonne chance Laurie !

Arrivée à la Mairie de Longvilliers en 2006, Mme Laurie Cousin exerce désormais ses talents à la Mairie de Bonnelles depuis le début de l'année. Nous lui adressons nos vœux de réussite et la remercions pour son efficacité, sa gentillesse et sa disponibilité. L'arrivée de sa remplaçante est prévue pour le 17 février. Mme Corinne Paintendre passe à temps complet.





**Élections municipales
Dimanches 15
et (en cas de second tour)
22 mars 2020**



Dossier de candidature

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, votre dossier de candidature est composé :

Lors du premier tour

De votre déclaration de candidature : Formulaire Cerfa n° 14996*03 accompagnée des pièces justificatives requises.

Lors du second tour

Les candidats au premier tour, s'ils n'ont pas été élus, sont automatiquement candidats au second tour. Il n'y a donc pas lieu à nouveau dépôt de candidature au second tour pour ces candidats.

Toutefois, de nouveaux candidats peuvent se présenter dans le cas où, au premier tour, le nombre de candidats a été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir. Les nouveaux candidats doivent déposer une déclaration de candidature sous la même forme que les dossiers établis pour le premier tour.

Décompte des suffrages

Les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants sont élus pour six ans au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours (art. L. 227 et L. 252).

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat, y compris en cas de candidature groupée, c'est-à-dire lorsque plusieurs candidats ont manifesté leur volonté de présenter leur candidature ensemble sur un même bulletin de vote.

Pour être élu au premier tour de scrutin, le candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart de celui des électeurs inscrits sur les listes électorales. S'il est nécessaire de procéder à un second tour de scrutin, la majorité relative suffit, quel que soit le nombre de votants. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu (art. L. 253).

La campagne électorale en vue du premier tour de scrutin est ouverte le lundi 2 mars 2020 à zéro heure et s'achève le samedi 14 mars 2020 à minuit. En cas de second tour, la campagne est ouverte le lundi 16 mars 2020 à zéro heure et est close le samedi 21 mars 2020 à minuit (art. R. 26).

Le code électoral définit strictement trois types de documents imprimés qui constituent ce que l'on appelle la « propagande officielle » :

- les circulaires (terme réglementaire pour désigner la profession de foi du candidat) ;
- les bulletins de vote ;
- les affiches.

L'État ne rembourse aucune dépense engagée au titre de la propagande pour les élections dans les communes de moins de 1 000 habitants. De même, il n'y a pas de commissions de propagande dans ces communes, les candidats qui souhaitent envoyer et distribuer des documents de propagande électorale doivent assurer ces opérations par leurs propres moyens.

Source : <https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Elections-municipales-2020>

Inscription sur les listes électorales

Élections municipales 2020 : fallait-il s'inscrire avant le 31 décembre 2019 ?

Non, la date du 31 décembre n'est plus impérative. Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription. Pour les prochaines élections municipales, il s'agit du **7 février 2020**. Cette date peut être repoussée dans certaines situations seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle, ...).



Inscription en ligne : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396



Groupement paroissial de Saint Arnoult

Calendrier des fêtes pascales 2020

Voici le calendrier des offices pour la Semaine Sainte et la Fête de Pâques, dans le Groupement paroissial de St Arnoult.

9 avril	Jeudi Saint	20h à La Celle les Bordes
10 avril	Vendredi Saint	15h Chemin de Croix, St Arnoult
		20h Office de la Passion Bullion
11 avril	Samedi Saint	21h Veillée Pascale, St Arnoult
12 avril	Fête de Pâques	11h St Arnoult

Le lavoir de Reculet

Le lavoir de Reculet, situé sur une rive de la Rémarde, sur le chemin des Échelettes, est à peine visible, tant il est envahi par la végétation. Situé très à l'écart du hameau, il illustre le pénible trajet qu'avaient à affronter les « mères Denis » de jadis poussant leurs lourdes brouettes chargées de linge. Il est le seul de la commune à n'avoir jamais été restauré, à part celui du Bouc Étourdi, disparu. Premier objectif : le dégager de ses ronces. Une occasion de réunir toutes les bonnes volontés longvillageoises armées de gants, lunettes, débroussailleuses, sécateurs et de leur courage au cours d'une journée festive autour d'un barbecue offert par la commune.



La date vous sera communiquée par la voie du site Internet de la commune : longvilliers-velines.fr. Merci aux volontaires de vous inscrire auprès de la Mairie par téléphone : 01 30 41 33 96 ou mail mairie.longvilliers@wanadoo.fr et préciser si vous apportez du matériel

Résidence de la Gloriette à La Bête

Simulation du futur aspect de la résidence, selon le plan paru dans le numéro spécial du Gard champêtre de décembre 2019. Sachant que l'implantation définitive sera à l'initiative des futurs propriétaires.





Vivre à Longvilliers

En 2019, sur la commune nous avons enregistré :

Trois naissances

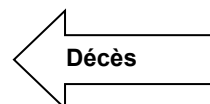
Deux mariages

Trois décès

En 2020 un décès



Simone GERAULT née FABRE
le 10 janvier 2020



Naissances

Gianni, Luigi PILATI né le 15 mars 2019
à Rambouillet (Yvelines)

Paul, Louis, Lomig LE DISEZ né le 26 mai 2019
à Le Chesnay-Rocquencourt (Yvelines)

James, Jean, Paul CHAIGNE né le 28 juillet 2019
à Versailles (Yvelines)

Le 6 juillet 2019
Ariane, Mireille, Cécile DELLENBACH et
Thierry BEAUPLÉ

Le 6 juillet 2019
Caroline, Emmanuelle ESNARD et
Erwan Lomig LE DISEZ



Mariages

En vertu de l'article 9 du code civil concernant le respect de la vie privée, seuls les actes d'état civil autorisés par les familles sont publiés.

Carte Nationale d'Identité

Modernisation de la délivrance des cartes d'identité dans les Yvelines .
Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) seront désormais traitées selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.



La nécessité d'identifier le demandeur et de prendre ses empreintes digitales conduira l'utilisateur à se rendre au guichet en mairie. Le recueil de cette demande de titre s'effectuera au moyen de dispositifs spécifiques appelés « Dispositifs de Recueil » (DR) qui permettent notamment de collecter les empreintes numérisées du demandeur (déjà en place pour les passeports).

Chaque usager pourra effectuer une demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie du département équipée d'un dispositif de recueil et non plus dans sa commune de résidence.

Ces dispositifs de recueil sont installés dans 34 mairies du département et permettent de recevoir également les demandes de passeports. Pour la commune de Longvilliers, le site le plus proche est Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Le passeport biométrique : sur rendez-vous

Pour la délivrance des passeports biométriques, les agents de la Mairie de Saint Arnoult-en-Yvelines vous accueillent uniquement sur rendez-vous. Cette organisation a pour but de réduire le temps d'attente à l'accueil et facilite la gestion des dossiers traités.

Contact : 01 30 88 25 30 / ou 01 30 88 25 25

◆ Un timbre fiscal, pour les passeports (86 € pour un majeur, 42 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans). Pièces à fournir : liste disponible en mairie.

Journée Défense et Citoyenneté

Jeunes de nationalité Française, filles et garçons âgés de 16 ans, vous devez vous faire recenser à la Mairie de votre domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^e anniversaire. A cette occasion, vous serez inscrits d'office sur les listes électorales. Pour cela, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité
- livret de famille des parents
- justificatifs de domicile (facture EDF/GDF, téléphone)



Une attestation de recensement vous sera ensuite remise. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté, mais également pour s'inscrire aux différents examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège ou dans les lycées.

Important ! Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé, régularisez rapidement votre situation à la mairie de votre domicile. Votre demande sera prise en compte.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web : defense.gouv.fr

Elections des délégués de parents d'élèves

Les élections ont eu lieu le 11 octobre 2019.

Pour l'école maternelle :

2 titulaires

Mme MASSON Chryssa

Mme PEREIRA Sandrine

2 suppléantes

Mme GUICHARD Mathilde

Mme HERON Séverité

Pour l'école élémentaire

Mme POYART Caroline

Mme CAILLARD Stéphanie

M. GRAND Emmanuel

Mme LESUEUR Isabelle

Rappel des coordonnées.

- **SIE de la mairie de Rochefort Tél: 01 30 41 31 06**
- **École maternelle de Longvilliers, Route de Reculet 78730 Longvilliers Tél : 01 30 41 37 07**
- **École Élémentaire de Rochefort ,
2 rue Raymond Loewy 78730 Rochefort en Yvelines Tél : 01 30 41 31 83.**

Rentrée scolaire 2019-2020

Inscriptions aux écoles pour l'année 2020-2021

Maternelle

Votre enfant est né en 2017. À partir du mois de mars, vous pouvez vous rendre au SIE (Mairie de Rochefort) muni du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Le SIE vous remettra une attestation. Ensuite, vous devrez vous rendre à l'école maternelle vers le mois de juin, la date sera affichée à l'école.

Courant mai, une permanence avec la directrice (Mme Da Gloria) aura lieu un samedi matin. La date vous sera communiquée ultérieurement par voie d'affichage à l'école maternelle. Apporter les documents remis par le syndicat ainsi que le carnet de santé.

École élémentaire

Pour les enfants actuellement scolarisés en grande section de maternelle qui entrent à l'école élémentaire (CP), l'inscription **n'est pas automatique**. Tout d'abord s'adresser au Syndicat Intercommunal des Écoles de Rochefort-Longvilliers (S.I.E) puis prendre rendez-vous avec la directrice de l'école (Mme Neuilly).

Inscription à la cantine et à l'étude

Les dossiers d'inscriptions de vos enfants à la cantine de l'école maternelle ou de l'école élémentaire, et à l'étude seront à télécharger à partir du site de la Mairie de Rochefort à partir du 2 juin.

<https://mairie-rochefortenyvelines.fr/le-syndicat-intercommunal-des-ecoles-s-i-e/>

Garderie

La garderie est gérée par le Syndicat Intercommunal des Écoles. Celui-ci vous indiquera les démarches à suivre pour les inscriptions.

Dates à retenir pour les écoles :

La fin de l'année scolaire est fixée au vendredi 3 juillet 2020 au soir.



Urbanisme

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.



Permis de construire		
GALLOPIN	BOUC ÉTOURDI	EXTENSION
PETITPAS	LA BÂTE	MAISON INDIVIDUELLE
POUTEAU	PETIT PLESSIS	MAISON INDIVIDUELLE
Permis d'Aménager		
COFIROUTE	LE GRAND PLESSIS	PARC RELAIS
CRISTY-MAAS	LE BOURG	DIVISION
Déclaration Préalable		
LESIEUR	RECULET	ABRI POUR CHEVAUX
POLART-DONAT	BOUC ÉTOURDI	BARDAGE BOIS
VAUTHIER	SAINT FARGEAU	ISOLATION EXTERIEURE
MARY	LA BÂTE	RÉFECTION DE TOITURE
SCI PLUME	LA BÂTE	ABRI DE JARDIN
COYER	RECULET	CHANGEMENT DE FENÊTRES
LHUILIER	LA BÂTE	EXTENSION
PALFRAY	RECULET	RÉFECTION DE TOITURE
EURL KNA RENOV	BOUC ÉTOURDI	RAVALEMENT DE FAÇADE
JAQUES	PETIT PLESSIS	RÉFECTION DE TOITURE
BOCHENKO	PETIT PLESSIS	CLÔTURE
SCI FORET DE LA BÂTE	LA BÂTE	CLÔTURE
SIGPLUME	LA BÂTE	ABRI DE JARDIN
LAINÉ	LA BÂTE	PISCINE
SCI VAL 3A	LE GRAND PLESSIS	EXTENSION GARAGE
VALLADE	PETIT PLESSIS	ABRI DE JARDIN
SELARL ARKANE FONCIER	LA BÂTE	DIVISION DE TERRAIN
SELARL ARKANE FONCIER	LA BÂTE	DIVISION DE TERRAIN
DUCHEMIN	LA BÂTE	EXTENSION



 <p>Bouchons et embouteillages, avançons sur la question ! Que faire des bouchons sur les bouteilles et flacons en plastique ? C'est simple, laissez-les ! Dans les usines de recyclage, les bouteilles avec leurs bouchons sont broyées, réduites en paillettes, puis plongées dans l'eau pour être lavées. Lors de cette étape, les paillettes de bouchon qui sont en Polyéthylène haute densité (les PHD) vont flotter, alors que les paillettes de bouteille qui sont en Polyéthylène téréphtalate (PT) plus lourd vont couler. On récupère ainsi les deux sortes de plastiques pour pouvoir les traiter et les recycler séparément.</p>	 <p>Toute la lumière sur le tri des ampoules Les ampoules LED ou basse consommation contiennent du mercure, il faut donc absolument les déposer en déchèterie ou en magasin dans un point de collecte. Par contre, les ampoules à filament peuvent être déposées dans le bac à ordures ménagères.</p> <p>Pour toute question, notre numéro Vert : 0800 49 50 61 Et notre site internet : www.sictomregionrambouillet.com</p>	 <p>Recyclage du verre : oui aux bouteilles, non aux verres à boire Dans le bac à verre, seuls les bouteilles et bocaux en verre sont recyclables, sans les bouchons. Les verres à boire, vases, flacons de parfum, vitres, miroirs, etc. ne se recyclent pas.</p> <p>Ma bouteille d'huile ? Recyclable ! Désormais les bouteilles d'huile se recyclent : celles en verre dans le bac à verre, celles en plastique dans le bac bleu ! Inutile de les rincer, il suffit de les vider.</p>	 <p>La poubelle de déchets ménagers n'est pas non plus un bac où tout peut être jeté. Par exemple, les déchets électroniques sont dangereux dans un camion. « Un hoverboard avait été inséré au fond d'une poubelle, t'écrasé dans la benne, sa batterie au lithium a engendré un départ de feu. J'étais ripueur ce jour-là, j'ai eu chaud, une explosion aurait pu avoir lieu ! » Au-delà des consignes de tri, pensons aussi aux hommes qui rendent possible la collecte, on le voit, ils font leur difficile métier avec attention et respect. À nous de les respecter tout autant !</p> <p>Extraits de la brochure Pou'belle la vie</p>
--	---	--	---

Trois déchèteries sont à proximité de Longvilliers. Profitez de cet avantage gratuit.

Déchèterie de BONNELLES
Route de Villevert
☎ 01 30 88 46 15
Horaires d'ouverture
Mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9h00 – 12h45 / 14h00 – 17h45

Déchèterie de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES
RD 988 route d'Ablis
☎ 01 30 41 41 33
Pour raison de travaux, (installation de garde-corps de 80 cm de hauteur équipés de bavettes) elle sera fermée du 3 février au 1er mars 2020. Réouverture le 2 mars.



Déchèterie de DOURDAN
14, avenue du 14 Juillet
ZA de la Gaudrée
91410 Dourdan
☎ 06 79 44 85 47
Horaires d'ouverture
Lundi et vendredi : 14h00 – 17h45
Mercredi et samedi : 9h00 – 12h45 / 14h00 – 17h45
Dimanche : 9h00 – 12h45

<p>Dans le bac bleu on dépose :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bouteilles et flacons plastiques vides • Cartons, boîtes à pizza (si elles ne sont pas décollantes d'huile et de sauce tomate !), briques alimentaires • Canettes, boîtes de conserves, bouteilles en métal, barquettes aluminium et alésés • Papiers, enveloppes, journaux, magazines. 	<p>Mais on ne met jamais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sacs et films plastiques, même les sacs épais tels ceux de croquettes pour animaux • Barquettes plastiques ou en bois • Polystyrène • Pots de yaourt et de crème en plastique • Lobelets et vaisselles jetables (s'ils sont en carton ou en matières compostables, ils peuvent être déposés dans votre bac à compost !) • Bouchons et feuilles en aluminium (telles celles qui protègent le chocolat) • Emballages de cadeau (sauf s'ils sont en papier kraft).
---	---



L'A.D.M.R. de Saint-Arnoult-en-Yvelines
(Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural) :
Étendue de ses services personnalisés



C'est encore chez soi qu'on est le mieux, entouré de ses proches et dans un environnement familial.

Les différentes activités de l'A.D.M.R. permettent aux familles, aux personnes isolées, âgées, handicapées ou momentanément dépendantes, de bien vivre chez elles en leur apportant **un service de qualité adapté à leurs besoins et leurs attentes.**

Notre association intervient sur les 17 communes du Canton de Saint Arnoult En Yvelines.

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.) :

Le S.S.I.A.D. assure, sur prescription médicale, **des soins infirmiers et d'hygiène aux personnes âgées, malades ou dépendantes.** Son équipe est composée de 2 infirmières et 13 aides-soignantes.

La prise en charge est assurée à 100% par les régimes d'assurance maladie.

Sa vocation est :

- D'éviter l'hospitalisation des personnes âgées lors de la phase aiguë d'une affection,
- De faciliter le retour au domicile à la suite d'une hospitalisation,
- De prévenir ou retarder un placement en institution.

Ces démarches sont réalisées en collaboration étroite avec la famille, l'entourage habituel de la personne (médecin, infirmière, aide à domicile...)

Equipe spécialisée 'Maladie d'Alzheimer' → mise en relation avec l'antenne CATALPA de Rambouillet.

Service de portage des repas à domicile :

Doté d'un **véhicule réfrigéré** répondant strictement aux normes sanitaires en vigueur, l'A.D.M.R. contribue à apporter la **garantie d'un équilibre alimentaire auprès des personnes ne pouvant plus ou ne souhaitant plus cuisiner.**

En 2018, près de 7900 repas ont ainsi été livrés à domicile, du lundi au vendredi, incluant les repas des weekends & jours fériés.

La demande doit être effectuée 48h avant la mise en place du service.

Le tarif est de 9€ par repas livré en liaison froide (barquettes filmées à réchauffer). Déduction fiscale du service.

Service Aide à Domicile (nouveau service) :

Auxiliaires de vie → possibilité de prise en charge financière selon les ressources par le Conseil Général et certaines mutuelles. Déduction fiscale.

Entretien du cadre de vie, aide aux courses, aide à la toilette, activités éducatives...

Au-delà de ces prestations de services, l'A.D.M.R. organise et propose également des manifestations (Goûter -spectacle pour les personnes prises en charge par le S.S.I.A.D., les bénéficiaires du portage de repas à domicile; ou encore des actions de communication lors des forums des associations des communes du canton).

Grâce à ces événements, l'A.D.M.R contribue ainsi à **instaurer de vrais moments de partage**, et permet dès lors de **lutter contre l'isolement des personnes âgées et dépendantes.**

Le **dynamisme** de l'A.D.M.R. est reconnu tant dans son engagement en termes de **prestations de service**, que dans **sa proximité humaine, son esprit d'ouverture aux autres et ses valeurs de partage.** Des valeurs sur lesquelles les personnes dans le besoin et leurs proches peuvent se reposer pleinement.



Coordonnées de l'A.D.M.R. : 6 Rue Louis Genêt – 78730 SAINT ARNOULT EN YVELINES
Tél : 01 30 59 35 90 (Soins Infirmiers) et 01.30.59.39.44 (autres services)
admr.saintarnoult@orange.fr

Que s'est-il passé il y a un siècle ? En 1920...

Avant propos :

Nous avons créé dans notre bulletin municipal, cette rubrique " **Que s'est-il passé il y a un siècle ?** " en 2004, lors du centenaire de Mr Pierre Collin, habitant de Bouc Etourdi.

M. Pierre Collin nous a quittés, à l'âge de 106 ans et demi. Nous avons maintenu cette rubrique.

Le traité de Versailles entre en application le 10 janvier 1920.

Le Reich perd 70 000km² (une partie de ses provinces orientales) et 5,5 millions de ses habitants.

L'Allemagne doit verser aux vainqueurs, pour réparer les dommages causés, en priorité à la France et à la Belgique, un premier versement de 20 milliards en marks-or et en biens de production, avant mai 1921.

Depuis la signature du traité, la droite allemande ne cesse de protester contre les conditions de paix sévères, qu'elles nomment le « Diktat ».



Paul Deschanel est élu Président de la République française le 17 janvier 1920.

Alexandre Millerand lui succède le 23 septembre 1920, après la démission de ce dernier, pour raison de santé.

Paul Deschanel

Photos Wikipeda

Alexandre Millerand



10 août : Traité de paix avec la Turquie signé à Sèvres.

La Turquie perd neuf dixièmes de l'Empire Ottoman à l'issue de la première guerre mondiale. Elle se retrouve désormais confinée à la Turquie proprement dite.

La Thrace, les îles de la mer Egée et Smyrne deviennent possessions grecques.

La Syrie revient à la France, la Palestine et l'Irak à la Grande-Bretagne, le Dodécanèse et Rhodes à l'Italie.

La Turquie conserve la région de Constantinople, sa zone d'influence et ses 10 millions d'habitants.

Les détroits passent sous contrôles international, l'armée turque est réduite à 50 000 hommes.

Les nationalistes turcs ne reconnaissent pas les termes du traité, ils organisent un mouvement de résistance, sous la direction de leur chef, Mustafa Kemal.

1^{er} septembre : Naissance du Liban.

La France vient de doter le Liban d'un statut particulier.

Cette décision résulte de l'application du traité de Sèvres signé le 10 août et qui, suite au démantèlement de l'Empire Ottoman, confia à la France un mandat sur le Liban.

15 novembre : première réunion de la SDN (Société des Nations).

La SDN tient sa première assemblée à Genève.

L'objet de cette organisation est de promouvoir la coopération pacifique entre les peuples : 42 pays sont représentés.

14 décembre : L'Irlande est divisée en deux.

La Chambre des lords approuve le « Government of Ireland Act ».

La loi prévoit la séparation de l'Irlande en deux territoires autonomes, dotés chacun d'un parlement et d'une administration.

Nouvelles Brèves 1920

25 janvier	Paris - Mort du peintre, dessinateur et sculpteur Modigliani.
09 février	Alsace - Les Alsaciens de la classe 20 sont appelés sous les drapeaux : première fois de puis 1870.
19 mars	Syrie - L'émir Fayçal devient roi de Syrie.
4 juillet	Angleterre - À 21 ans, la française Melle Suzanne Lenglen gagne pour la 2 ^e fois le titre de championne d'Angleterre à Wimbledon.
11 juillet	Espagne - L'Impératrice Eugénie, qui avait épousé Napoléon III meurt à Madrid à l'âge de 94 ans.
04 août	Belgique - Ouverture des 7 ^e Jeux olympiques à Anvers, (après une interruption de 8 ans).
08 décembre	France - Inauguration de la « Tranchée des baïonnettes » à Verdun.

Références : *Chronique de l'humanité-Larousse-Edition Jacques Legrand 1986, Chronique du 20^{ème} siècle-Larousse-Edition Jacques Legrand 1985.*

Que s'est-il passé à Longvilliers, il y a un siècle en 1920 ?



Le maire de Longvilliers est M. Malon Émile depuis le 28/12/1919.

Le Conseil municipal s'est réuni 6 fois en 1920, toujours les dimanches après-midi.

Lors de la séance extraordinaire du 17 septembre 1920, M. le Maire expose qu'il est du devoir de la commission qu'un monument soit érigé à la mémoire des soldats de la commune morts pour la France pendant la Grande guerre de 1914 - 1918, et demande à l'Assemblée de bien vouloir s'associer au but de son exposé qui est un gage de reconnaissance patriotique en leur honneur.

Le Conseil municipal, considérant qu'il y a lieu de commémorer par un souvenir perpétuel les actes de dévouement, d'abnégation et du sacrifice de leur vie, de nos soldats pour défendre la France et assurer sa victoire, délibère...

Un monument commémoratif sera construit et érigé en l'honneur des soldats de la commune de Longvilliers, morts pour la France et une somme de 7000 francs sera employée pour cette dépense.

Lors de la séance du 21 novembre 1920, le conseil municipal décide qu'une concession perpétuelle gratuite et particulière sera accordée aux enfants de la commune morts au Champ d'honneur. Cette marque de reconnaissance s'étendra aux autres soldats décédés des suites de maladies ou blessures contractées pendant la guerre.

Départ à la retraite de Mr Conard, instituteur et secrétaire de Mairie.

Mr Conard avait écrit la Monographie sur Longvilliers, pour l'Exposition universelle de 1900.



C'est déjà passé !

Odysées en Yvelines : Vendredi 24 janvier

Pour cette 12^e édition, toutes les classes de l'école primaire ont été invitées à assister à une création du théâtre de Sartrouville qui se déplaça jusqu'à Rochefort.

« **Un flocon dans ma gorge** » : voyage initiatique au pays des Inuits où l'on découvre les chants de gorge et l'incroyable pouvoir de la voix qui traverse le temps. Une remarquable performance de la comédienne Marie-Pascale Dubé.



Le Prix du Roman de Rochefort :

N°1 : **Grace** / Paul Lynch : pendant la Grande Famine sur les routes d'Irlande, le voyage apocalyptique d'une jeune fille dans un monde impitoyable. Une écriture pleine de poésie qui illumine cette tragédie.

N°2 : **Trouble** / Jeroen Olyslaegers : À Anvers sous l'Occupation, le parcours ambigu d'un jeune policier à l'âme poète qui ne réussit pas à choisir son camp. Un roman puissant et implacable.

N°3 : **La Capitale** / Robert Menasse : Dans les coulisses de la Commission Européenne, une sarabande politique et policière jubilatoire.

Et toujours ...

Heure du conte : mercredi à 15h30 : 29 janvier – 26 février – 25 mars – 29 avril

Bébés Lecteurs : (merci de vous inscrire la première fois) lundi à 10h30 : 24 février – 23 mars – 27 avril

Comité de lecture : Le 2^e lundi du mois, les bibliothécaires du Sud Yvelines se réunissent pour parler des nouveautés, autour d'un café. N'hésitez pas à pousser la porte.

Vente de livres : A tout petit prix, des livres issus des nombreux dons ou du fonds de la bibliothèque (de 0,50 € à 2 €)

<p>Horaires</p> <p>Lundi : 9h -12h (sauf vacances scolaires) Mardi : 9h - 12h et 16h30 -18h30 Mercredi et Samedi : 14h30- 18h</p>	<p>Contact</p> <p>2, Chemin sous la Ville 01 30 88 40 62 + bib.rochefort@wanadoo.fr</p>	<p>Tarifs 2020</p> <p>Adhésion individuelle : 20 € Adhésion Famille : 25 €</p>
---	---	---

La bibliothèque



Le réseau de bibliothèques Chemin Lis@nt a été créé !

Il rassemble 9 communes du Sud Yvelines : Ablis, Bullion, Orcemont, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Hilarion, Sonchamp.

Chemin lis@nt propose la mutualisation du fonds de toutes les médiathèques du réseau : plus de 75 000 documents (livre, audio livre, CD et DVD). Un large choix accessible à chaque lecteur de chacune de ces communes.



Chaque lecteur reste adhérent de sa médiathèque. Aucun surcoût n'est nécessaire pour accéder à ce nouveau service.

Un portail internet commun aux 9 médiathèques est consultable depuis chez vous. En y accédant, vous découvrez l'ensemble des ouvrages mis à disposition au sein des médiathèques.

Vous pouvez réserver des documents sur tout le catalogue depuis votre compte personnel ou directement à la bibliothèque.

Le réseau a mis en place un service de navette qui passe une fois tous les 15 jours pour apporter les ouvrages réservés.

Le portail du Chemin lis@nt est accessible à l'adresse : <https://cheminlisant.opac-x.com>

Pour toute précision, contactez la bibliothèque. A très bientôt !

Formation aux tablettes numériques pour les Séniors

Fondée le 1^{er} mars 1973, l'association DELTA 7 était à l'origine au service des personnes fragilisées dans leur autonomie. La formation des séniors peu familiers de l'usage des tablettes numériques s'est ajoutée à la gamme de ses prestations. Longvilliers a répondu favorablement à l'offre de Delta 7.

C'est ainsi qu'une série de 10 matinées de formation a été organisée à Longvilliers en septembre dernier, dans la salle de la ferme de l'église. Onze personnes ont pu ainsi s'exercer sur une durée totale de 30 heures sur les tablettes Ipad prêtées durant toute la durée de la formation. Tous ont pu apprécier la qualité de Guillaume notre formateur et pensent déjà à une « piqure de rappel ».



Les dix séances se sont déroulées dans une ambiance détendue et conviviale.





Activités de l'Union Rochefort-Longvilliers

Calendrier de Culture et découvertes

- Jeudi 27 février Musée des Arts et Métiers Val de Grâce
- Jeudi 19 mars Maison de Caillebotte, Parc et expos Ville d'Yerres
- Jeudi 23 avril Journée à Chantilly avec spectacle équestre (Château, Parc, Grandes Ecuries)
- Vendredi 15 mai Parc des Buttes-Chaumont, Mouzaia (quartier d'Amérique) La Zone (paysage insolite qui entourait autrefois les fortifications)
- Jeudi 4 juin Château d'Azay-le-Rideau, château de l'Islette Promenade commentée et gastronomique en gabarre sur la Loire (en option)



Dates à retenir



Assemblée générale
Mercredi 19 février à 20 h 30
salle de la ferme de l'église

Vide grenier
Vendredi 1^{er} mai



Jeunes lycéennes étrangères Allemandes, Mexicaines et Japonaises recherchent une famille d'accueil

Nous sommes une association loi 1901 recherchant des familles d'accueil bénévoles pour des jeunes étrangers désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture française. Pendant toute la durée de leur séjour, ils seront hébergés en famille et scolarisés au lycée le plus proche de leur lieu d'hébergement.

Magali FOUQUERÉ
Inbound Program Assistant

CEI - Centre d'Echanges Internationaux
11-13, Rue Nicolas BOUVIER
35400 SAINT-MALO

Tél. : +33 (0)2 99 46 10 32
Fax : +33 (0)2 23 18 39 55

Web : <http://www.cei-etudes-etranger.fr>

Rejoignez-nous sur notre page Facebook : <http://www.facebook.com/CEIvoyagesjeunes>



Faire aimer la lecture et la science en s'amusant

Samedi 18 janvier, pour la 4^{ème} **Nuit de la Lecture**, ArkéoTopia, une autre voie pour l'archéologie et le conservatoire Gabriel Fauré de Saint-Arnoult-en-Yvelines se sont associés afin de proposer aux participants de rencontrer l'auteur jeunesse longvillageoise Christiane Angibous-Esnault et trois des jeunes comédiens du court-métrage *Fées contre faits, de la lecture au théâtre* : Maëlys Douchement-Gilet de Longvilliers, Lucie Pinto-Rybarczyk de Ponthévrard et Antonin Perret de Rochefort-en-Yvelines.

L'idée de ce court-métrage est née d'un échange entre des jeunes en difficulté de lecture et Jean-Olivier Gransard-Desmond, archéologue chez ArkéoTopia et professeur des écoles à Saint-Denis. « On est seul quand on lit. C'est pas drôle. » Il fallait leur montrer qu'il était possible de prendre plaisir à lire en groupe à partir d'un même livre de fiction.

C'est ainsi qu'en octobre 2018, le *ficticiel*, vidéo tutorielle sous la forme d'une fiction, est lancé à partir du roman *Panique au château et autres aventures archéologiques d'Augustin* de Ch. Angibous-Esnault. Grâce à monsieur le Maire de Rochefort-en-Y. et à sa bibliothécaire Véronique Galonnier, l'équipe a pu bénéficier de la bibliothèque municipale où a eu lieu le casting et le tournage. Mais, rapporte J.-O. Gransard-Desmond, n'est pas comédien qui veut ! Sur les dix-huit candidats, dont de jeunes professionnels, ce sont de jeunes amateurs locaux (Essonne et Yvelines), parfois débutants, qui ont obtenu les rôles.

Une belle aventure pour ces jeunes dont certains connaissaient déjà le livre comme Maëlys qui en avait apprécié « l'écriture originale et la présence d'éléments réels ». Afin que le *ficticiel* bénéficie à tous, il est disponible en licence libre sur *Wikimedia commons* et *YouTube*.

Pour télécharger la vidéo gratuitement et disposer d'une séquence d'enseignement, voir l'article « Lire, un jeu d'enfants » sur <http://bit.ly/fcfLireUnJeuD Enfants>.

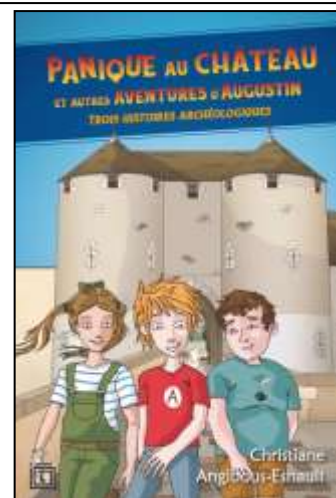
Christiane Angibous-Esnault, *Panique au château et autres aventures archéologiques d'Augustin*, Éditions Tautem, Avril 2019. Prix conseillé 14,90 €



© Angibous-Esnault, 2019.



Tournage du ficticiel à la bibliothèque de Rochefort-en-Yvelines
© ArkéoTopia - Angibous-Esnault, 2019.



Performance des trois jeunes comédiens
© ArkéoTopia - Gransard-Desmond, 2020.



L'équipe répond aux questions de la salle durant la 4^{ème} édition de la Nuit de la Lecture
© Photosphère - Giboudaud P, 2020.

Festival Jazz à toute heure



La 22^{ème} édition du festival Jazz à toute heure affiche encore cette année un programme très attrayant. Déployé sur 5 weekends du vendredi 28 février au dimanche 29 mars 2020 il offre une large gamme de 13 concerts à Clairefontaine, Bonnelles, la Celle les Bordes, Rochefort, Saint Arnoult, Le Mesnil Saint-Denis, Saint-Rémy les Chevreuse, Les Molières, Gif sur Yvette.

Programme, billetterie et réservation en ligne : <http://www.jazzatouteheure.com>

Le Chœur des Carnutes recrute

Aux Carnutes, nous vous proposons de chanter de la musique dite « classique » qui peut aller du moyen âge au temps contemporain, à 3 ou 4 voix, voire même à 8 voix si le cœur nous en dit, d'écouter toutes ces harmonies se fondre et faire vibrer nos cœurs et ceux de nos auditeurs. Nous chantons avec ou sans instrument, un quatuor à cordes nous accompagne depuis longtemps pour les concerts.



Et si la musique classique vous est peu connue, rien ne vaut d'essayer ! [...]

Les Carnutes sortent de l'adolescence ! Ils et elles vont fêter leurs 40 ans ! Il est temps de grandir un peu et d'accueillir de nouveaux et nouvelles choristes !

Pour notre anniversaire, nous serons ravis de vous faire découvrir un auteur tchèque méconnu : Jan Dismas Zelenka, contemporain et admirateur de Johann Sebastian Bach !

Et si les Carnutes chantent depuis si longtemps, c'est sans doute aussi parce que la convivialité y règne en maître, et que la cuisine musicale voisine avec la gastronomie que nous partageons régulièrement.

Nul besoin d'être lecteur ou lectrice musicale, nous mettons sur le site des Carnutes tous les fichiers audio permettant d'écouter les mélodies que nous travaillons : malgré notre grand âge, ce chœur a su se mettre au diapason de la modernité, pour la plus grande satisfaction des choristes.

La chorale est comme un sport collectif : seuls nous ne sommes rien, ensemble nous sommes un tout !

Le chœur répète tous les lundis soir à 20h30, salle Paragot à Bullion, hors vacances scolaires, quelques samedis après-midi, pour un concert qui a lieu à l'automne, en espérant qu'avec l'arrivée de nouveaux choristes, nous aurons à cœur de donner d'autres concerts dans les environs ou plus loin, si l'occasion se présente.

Nous venons de commencer le travail du concert 2020, c'est le moment idéal pour nous rejoindre !

N'hésitez pas à nous contacter, à venir assister à une répétition, à nous rejoindre, à venir discuter avec nous !

Patricia Millot

<http://carnutes.free.fr/>

choeur.carnutes@free.fr

06 03 96 08 29

Monoxyde de carbone Prévention des intoxications

L'ARS (Agence Régionale de Santé) nous rappelle annuellement d'informer les usagers d'appareils de chauffage sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

Le monoxyde de carbone (CO) est **un gaz asphyxiant indétectable : il est invisible, inodore et non irritant.**

Maux de têtes, nausées, vomissements, sont les symptômes qui doivent alerter. Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone. Dans ce cas, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les urgences en composant le 15 ou le 112.

Pour limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient,

Avant chaque hiver, de faire systématiquement **vérifier et entretenir les installations** de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié.

Tous les jours, **aérer au moins dix minutes**, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air.

Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu.

Placer impérativement les **groupes électrogènes à l'extérieur** des bâtiments ; **ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage** : cuisinière, brasero, barbecue, etc.





Le site qui rapproche de l'emploi dans les Yvelines

Vous êtes une entreprise implantée dans les Yvelines soucieuse de participer au développement économique et social de votre département ? Vous cherchez à recruter de nouveaux collaborateurs en CDI ou en CDD ?

La plateforme JOB78 est un site d'emploi local. Elle facilite vos démarches de recrutement en vous proposant des candidats sélectionnés et suivis pour répondre à vos besoins et garantir leur bonne intégration au sein de votre structure.

Connectez-vous dès maintenant sur www.job78.fr et trouvez les profils qui répondent à vos exigences.

Kit de communication à télécharger sur www.yvelines.fr/job78

Téléphones : Appelez-nous au 01 30 83 66 66, un conseiller répondra à toutes vos questions.

Ou cliquez ici pour envoyer un message : contact-hotline@job78.fr

Transport à la Demande

À partir de septembre 2020 pour Longvilliers

En étroite collaboration avec Rambouillet Territoires et la société Transdev, exploitante du réseau, ce projet a été élaboré par Île-de-France Mobilités. La création de ce service de Transport à la Demande, qui se nomme « TàD Rambouillet Ouest », permet de développer l'offre de transport sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Ce service entre dans le cadre du grand plan d'amélioration des réseaux de bus sur l'ensemble de la Région Île-de-France. Il permettra de rejoindre la gare et l'hôpital de Rambouillet et le centre commercial Bel Air.

La mise en place est progressive. Ce nouveau service sera offert à 13 communes du secteur Ouest des Yvelines. Longvilliers situé dans le secteur Est ne pourra en profiter qu'à partir de septembre 2020. Patience !



Pensez à protéger vos canalisations et votre compteur

L'effet du gel sur les installations d'eau potable peut entraîner des désagréments importants, tels que coupures d'eau, fuites, inondations.

Vous pouvez limiter les dommages en protégeant votre compteur contre les rigueurs de l'hiver. Pensez à prendre les précautions qui s'imposent :

- si votre compteur est situé dans un regard à l'extérieur, positionnez des plaques de polystyrène sur les parois du regard et autour de votre compteur ainsi qu'autour des canalisations. Ne pas utiliser de la laine de verre, de la paille ou des textiles qui risquent d'absorber l'humidité latente. Refermez soigneusement le regard.
- si votre compteur est situé dans un local non chauffé (garage, cave, cellier), il n'est pas à l'abri d'un coup de gel. Protégez votre compteur ainsi que les parties apparentes de la tuyauterie à l'aide de matériau isolant.

Pensez également à protéger vos robinets et canalisations extérieurs.



Le déneigement, l'affaire de tous! Les obligations des riverains concernant le nettoyage des trottoirs et rigoles



Il est rappelé qu'il incombe à chaque habitant de nettoyer et de balayer au droit de son habitation, que la voie soit publique ou privée.

En temps de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires sont obligatoirement tenus de casser la glace, de balayer et de relever la neige qui recouvre les trottoirs au droit de leur habitation de façon à permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux le long des caniveaux. Cette neige ne doit pas être jetée sur la voie publique mais entassée sur le bord des trottoirs de manière à laisser libre le cheminement piéton. En cas d'accident, les propriétaires ou locataires peuvent être tenus responsables.

Ça s'est passé à Longvilliers

Marché de Noël des Amis des Écoles,

Le samedi 14 décembre 2019 a eu lieu à la salle des fêtes de Rochefort en Yvelines, décorée pour l'occasion en bleu et doré, le marché de Noël des enfants des écoles de Longvilliers et de Rochefort-en-Yvelines organisé par l'association Les Amis des Écoles.

Les enfants avec l'aide des instituteurs avaient fabriqué de beaux objets à vendre et préparé un très beau spectacle. Chants, danses, de vrais artistes sur scène !
Après le spectacle, les parents et les enfants pouvaient profiter d'un apéritif offert par les AME ainsi que des gâteaux, gaufres et croques monsieur vendus par nos bénévoles.

L'après midi une boum était organisée pour les enfants qui ont pu mettre le feu sur la piste de danse.

Les AME organisent d'autres événements tout au long de l'année :

- Le loto des enfants le 02/02/20,
- Des goûters à la sortie des écoles le 28/02/20 et le 16/03/20,
- Le carnaval et chasse aux œufs le 25/04/20,
- Vide ta chambre le 17/05/20,
- Fête de fin d'année le 27/06/20.

Le bureau



Ça s'est passé à Longvilliers

Le 15 septembre, la fête des voisins de La Bête



Journées du patrimoine 2020, 21-22 septembre

Durant ce weekend, l'église de Longvilliers a accueilli les visiteurs curieux de l'histoire de la commune. Ce fut l'occasion de revoir les diaporamas présentés chaque année depuis 2014 évoquant les moulins, l'église, les Huguenots, la Grande Guerre ou les industries et artisans du village.

Une occasion de se rencontrer et d'évoquer des souvenirs.



Ça s'est passé à Longvilliers

Le 3 novembre, le Concert d'automne



Le dimanche 3 novembre 2019, le concert organisé par l'association Culture et Loisirs dans l'église de Longvilliers, a connu un très grand succès avec pour sa 6^e édition, une importante assistance, similaire à celle de l'an passé.

Nous avons décidé d'explorer une partie du répertoire de cet immense compositeur de l'époque baroque, Georg Frédéric Händel.

En puisant dans ses suites pour Orchestre, telle « Water Music », dans ses sonates pour flûtes et hautbois, et des extraits d'opéras, le plus difficile fut de choisir quelles pièces nous allions proposer à notre public, pour rester dans une durée approximative d'une heure de musique, en dehors des applaudissements

La diversité du programme est venue non seulement des genres musicaux, mais aussi des instruments qui furent joués, à savoir l'orgue évidemment, la flûte, le hautbois, et pour la première fois une voix humaine.

Il faut remercier nos merveilleux interprètes, qui ont participé à ce projet, et servi magistralement la musique :

Jean-Charles GANDRILLE à l'orgue,
Barbara SLIWA à la flûte,
Bertrand GRENAT au hautbois,
Stella ROLLET, chanteuse lyrique soprano.

Comme toujours, nous avons relié la musique avec le 7^e art, à travers les films Fari-nelli et Barry Lindon.

Nous avons manifestement réjoui les spectateurs, ce qui est notre plus grande récompense. De ce fait, nous avons très envie d'une 7^e édition en 2020, avec un nouveau « Concert d'automne ». Nous y travaillons déjà.

Il nous faut enfin remercier l'association « Culture et Loisirs à Longvilliers », et la confiance que nous accordée sa Présidente Nathalie de Almeida, en assurant les risques financiers qui sont inhérents à l'organisation d'une telle manifestation.

Michel LECACHEUX



Ça s'est passé à Longvilliers

Commémoration - Lundi 11 novembre 2019



Cette année, malgré la pluie battante, la cérémonie du 11 novembre a été animée par une heureuse initiative de l'Association Le fer à cheval, qui fait revivre l'engagement des animaux lors de la Grande guerre. Revêtus des habits de l'époque, les participants avaient fait le trajet depuis Bandeville où est hébergée cette association. Nous les en remercions.



**La crèche de Christiane Mauge
à La Bête**

Il faut deux jours et demi pour installer et disposer les 62 santons provençaux qui composent cette magnifique crèche. Félicitations et bravo !



Ça s'est passé à Longvilliers

Décorations réalisées par Christelle Cuzon à l'école maternelle



Vœux du Maire Samedi 25 janvier 2020- Salle "Les Hirondelles"





Un grand merci à Tony Carvalho, notre agent technique, et Kléber Magné pour l'installation des illuminations de Noël



**L'équipe du Conseil Municipal
vous présente
ses meilleurs vœux
pour la Nouvelle Année 2020.**



Le livre sur Longvilliers est disponible en Mairie

Cet ouvrage, très illustré, réunit les nombreux articles publiés au cours des années dans les bulletins VIVRE A LONGVILLIERS. Il évoque l'histoire, le patrimoine et la vie de notre village.

Un exemplaire est offert à chaque famille de la commune.

Vous pouvez le retirer en Mairie.

Les exemplaires supplémentaires sont disponibles au prix de 15 €.

Comité de rédaction du bulletin

Gaëlle Gilet
Jeanne Lassimouillas
Chantal Lefèvre
Martine Meunier
Martine Palfray
Marc Alles
Patrice Canal
Pascal George
Michel Lecacheux

Participation à ce numéro

Patricia Millot
Véronique Galonnier
Christelle Cuzon
Caroline Thébaud
Jean-Olivier Gransard-Desmond